



REGLEMENT DU CONCOURS D'ARTS VISUELS ET DE POESIE

1 / Candidature:

Le concours est ouvert aux enfants scolarisés dans les écoles de la Communauté de Communes de Montbenoit, de la PS au CM2 . Les catégories dépendent de l'année de naissance.

Il est également ouvert aux adolescents et adultes domiciliés dans les mêmes villages, dans la catégorie « adulte ».

La participation au concours est gratuite pour tous.

2 / Thème :

Chaque année, un même thème est imposé pour le dessin et la poésie.

3 / Format :

Dessin :

feuille canson 24 x 32 technique libre, dans la limite d'une production 2 D permettant la mise sous verre et affichage sur mur vertical.

Poésie :

Feuille blanche 21 x 29,7 , en rimes ou en prose, sans dessin ou décoration, écriture lisible ou tapé à l'ordinateur (avec une police suffisamment grosse pour être bien lisible)

Important ! Au verso, en haut à gauche doivent être mentionnés :

Nom, Prénom, Année de naissance, classe, adresse personnelle et école du candidat.

4 / En pratique :

Le travail doit être **réalisé à l'école, sous contrôle des enseignants**, Chaque candidat pourra présenter deux productions au maximum : une poésie et un dessin.

5 / Centralisation :

A la fin du temps imparti, les œuvres sont regroupées par école et par âge. Un responsable par école devra faire parvenir les œuvres à un responsable du Comité organisateur.

Pour la catégorie « adultes », les productions pourront être confiées à l'école du village ou à un responsable du Comité.

6 / Le jury :

Il est composé d'enseignants, de peintres, de membres du comité ou de toute personne volontaire. Chaque membre examine les œuvres, présentées de façon anonyme, et sélectionne ses préférées. Celles qui ont obtenu le plus de suffrage sont retenues, et le jury se réunit pour débattre et classer les œuvres.

7 / Les primés:

Les candidats qui se seront distingués recevront personnellement un courrier les invitant à la remise des prix sans toutefois connaître le classement.

8 / Remise des prix :

Lors de la remise des prix, les candidats seront appelés un par un, dans l'ordre inverse de leur classement, pour chaque catégorie. Ils recevront un diplôme ainsi qu'un lot de récompense.

Un candidat pourra être primé, en dessin et en poésie, et recevoir deux prix.

A cette occasion, les candidats pourront récupérer leurs productions à l'exception des premiers prix de chaque catégorie qui s'engagent à laisser leurs œuvres au Comité Culturel. Elles pourront être admirées à l'Abbaye de Montbenoit lors de l'exposition « Art en Pays Saugeais » durant le mois d'Août. Les œuvres exposées pourront être récupérées par les candidats à la fin de l'exposition ou dans les écoles à la rentrée de septembre ou par l'intermédiaire d'un membre du Comité Culturel sur demande.

Chaque participant reçoit un lot offert par le Comité Culturel

Les écoles sont chargées de distribuer aux élèves les lots de participation (ainsi que les œuvres non primées, comme celles primées en cas d'absence à la remise des prix).

9/ Recueil :

En souvenir, chaque école se verra remettre un recueil en couleurs, avec l'ensemble des premiers prix de chaque catégorie.

Le Président du Comité Culturel Loue Saugeais,
Sylvain Javaux

